Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_130-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 04 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de La Groise, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/130 portant admission en non-valeur et ouverture de crédits Budget annexe Crématorium 61918/2025/01

Membres présents (59) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, SCAILTEUX René, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MARTIN Rémy (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, BALEMBOIS Bernard, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme,

Membres excusés (2) : HERBET Marie-Françoise, JUMEAUX Stéphane,

Membres absents (5) : LOIGNON Laurent, MATON Audrey, TRIOUX COURBET Sandrine, BASQUIN Etienne, RICHEZ Jean-Pierre,

Membres ayant donné procuration (8) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, GOURAUD Francis à QUONIOU Henri, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme,

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_130-DE

Délibération 2025/130 portant admission en non-valeur et ouverture de crédits Budget annexe Crématorium 61918/2025/01

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles relatifs aux attributions de l'assemblée délibérante en matière budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment les dispositions fixant les attributions du comptable public ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable, et notamment les procédures relatives aux créances irrécouvrables ;

Vu la demande d'admission en non-valeur dressée par le Comptable Public (ou par le responsable du Service de Gestion Comptable de Caudry du 31/13/2025, et annexée à la présente délibération ;

Considérant que l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement budgétaire et comptable qui a pour seul objet de faire disparaître de la comptabilité de la collectivité des créances dont le recouvrement est jugé impossible, sans préjudice de l'exercice des poursuites ultérieures si la situation du redevable venait à s'améliorer ;

Considérant qu'en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, il appartient au seul Comptable Public, sous le contrôle de l'État, d'exercer toutes les diligences nécessaires pour le recouvrement des créances ;

Considérant que, malgré la mise en œuvre de toutes les voies d'exécution possibles (poursuites amiables et forcées) par le Comptable Public, l'irrécouvrabilité des créances listées a été constatée en raison des motifs suivants : Créances irrécouvrables : Poursuite sans effet, créances prescrites

Considérant que le montant total de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à 3 718.98 € et qu'il convient de procéder de leur admission en non-valeur ;

Considérant que l'admission en non-valeur de cette somme, rend nécessaire un ajustement du budget pour l'exercice en cours sachant que les dépenses correspondantes doivent être imputées en section de fonctionnement au Chapitre 65 (charges de gestion courante), Article 6541 (admises en non-valeur) ;

Considérant qu'une provision pour clients douteux d'un montant de 10 538 € est inscrite dans les comptes ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant 3 718.98 € correspondant aux listes des produits irrécouvrables dressées par le comptable public :**

N° liste	Montant	Nature
7565022433	3 718.98	Facture PF

- **D'ouvrir les crédits ci-dessous afin d'imputé la dépense au budget de l'exercice en cours**

Section	Chapitre / Compte	Dépenses	Recettes
FD	65 / 6541	3 718.98	
FR	78 / 7817		3 718.98

- **De préciser que l'ajustement de la provision pour créances douteuses pour l'exercice en cours, sera effectué lors de la Délibération d'ajustement de fin d'année.**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_130-DE

Délibération 2025/130 portant admission en non-valeur et ouverture de crédits Budget annexe Crématorium 61918/2025/01 - *Suite*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 15/12/2025 Publication le 16/12/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_130**
Objet :	**Délibération 2025/130 portant admission en non-valeur et ouverture de crédits Budget annexe Crématorium 61918/2025/01**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200030633-20251211-2025_130-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	936 o
Nom métier : 059-200030633-20251211-2025_130-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	156 Ko
Nom original : 130.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-200030633-20251211-2025_130-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 14h59min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 15h00min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 15h01min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 15h01min30s	Reçu par le MI le 2025-12-15